



**CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIFA**  
**SAMEDI 6 AVRIL 2024**  
**ILEPS – Cergy (95092)**

Paris, le 5 mars 2024

Madame, Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir participer à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la LIGUE DE L'ÎLE-DE-FRANCE D'ATHLÉTISME (LIFA), le samedi 6 avril 2024 à 14h00 dans l'amphithéâtre de l'IPSL, 13 boulevard de l'Hautil 95092 Cergy.

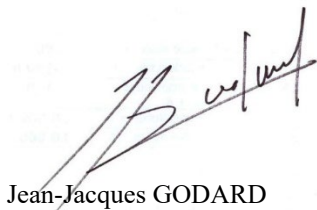
**ORDRE DU JOUR**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

**6 avril 2024 à L'IPSL de Cergy**  
**14h00**

- ☞ Rapport du Président de la Commission des Statuts et Règlements ;
- ☞ Présentation et validation des nouveaux statuts, et du règlement intérieur ;
- ☞ Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 8 avril 2023 ;
- ☞ Allocution du Président ;
- ☞ Remise des médailles de Platine et d'Or FFA ;
- ☞ Rapport de la Secrétaire Générale ;
- ☞ Changement d'adresse du siège de la LIFA ;
- ☞ Intervention sportive - Bilan 2023 et présentation des actions sportives 2024 ;
- ☞ Présentation des comptes 2023 ;
- ☞ Rapport du Commissaire aux comptes ;
- ☞ Vote pour l'approbation des comptes 2023 et affectation du résultat ;
- ☞ Présentation du budget 2024 ;
- ☞ Vote du budget 2024 ;
- ☞ Intervention des personnalités ;

**Clôture de l'Assemblée Générale**

Veillez croire, Madame, Monsieur, le Président, à l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.



Jean-Jacques GODARD

**SITUATION DES CLUBS NOUVELLEMENT AFFILIÉS.**

Les clubs affiliés **depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023** ne peuvent pas prendre part aux différents votes, mais sont invités à assister à l'Assemblée Générale.

**PENALITE POUR NON REPRESENTATION**

Conformément au vote des clubs lors de l'Assemblée Générale de la LIFA du 8 décembre 1973, tous les clubs (**y compris les sections locales**) doivent être présents ou représentés à l'Assemblée Générale. Les clubs qui ne rempliraient pas cette condition seront passibles d'une pénalité dont le montant a été maintenu par le Comité Directeur, lors de sa réunion du 2 juin 2016, à 30 € par tranche de 50 licenciés à la date de fin de période administrative, soit au 31 août 2023).

**FICHE DE REPRÉSENTATION DU CLUB**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE DE L'ILE DE FRANCE D'ATHLETISME**

**FICHE À REMETTRE AVANT L'AG POUR VÉRIFICATION DES POUVOIRS**

Rappel des textes :

Article 12 - Représentants de Clubs et pouvoirs

12.1-Les Clubs sont représentés par leur Président ou leur Secrétaire Général licencié à la date de l'Assemblée Générale. A défaut, la personne chargée de représenter le Club à l'Assemblée Générale de sa Ligue doit être licenciée au titre de ce Club à la date de celle-là, et être en possession d'un pouvoir à en-tête du Club, daté et signé de son Président ou de son Secrétaire Général.

12.2-Le vote par procuration est autorisé ; toutefois, le représentant d'un Club ne peut recevoir un pouvoir que d'un seul autre Club de sa Ligue ; étant ainsi entendu qu'un représentant ne peut pas être titulaire de plus de deux pouvoirs.

- o Le vote par correspondance n'est pas admis.

**3 situations, donc 3 fiches possibles dont une seule est à utiliser par chaque club selon la situation**

**A - Si le club est représenté par son (sa) Président(e) ou son (sa) Secrétaire Général(e), remplir le cadre ci-dessous :**

**NOM DU CLUB :** \_\_\_\_\_

**N° DU CLUB :** \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Fonction\* : Président(e) / Secrétaire Général(e), N° de licence : \_\_\_\_\_

Signature :

(\*) Rayer la mention inutile

**B - Si le club n'est pas représenté par le (la) Président(e) ou le (la) Secrétaire Général(e), mais par une personne du même club, remplir le cadre ci-dessous :**

**NOM DU CLUB :** \_\_\_\_\_

**N° DU CLUB :** \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

Président(e) / Secrétaire Général(e) \* du club ci-dessus nommé donne pouvoir à

M. (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

Licence n° : \_\_\_\_\_ membre de mon club

pour représenter ce club à l'Assemblée Générale de la Ligue de l'Ile de France d'Athlétisme le 8 avril 2023 et prendre part aux différents votes qui auront lieu ce jour.

Signature du (de la) Président(e) ou \_\_\_\_\_ Signature du (de la) représentant(e) du club :

du (de la) Secrétaire Général(e) :

(\*) Rayer la mention inutile

**C - Si le club est représenté par une personne d'un autre Club, elle-même déjà chargée de représenter son propre club :**

**NOM DU CLUB :** \_\_\_\_\_

**N° DU CLUB :** \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

Président(e) / Secrétaire Général(e) \* du club ci-dessus nommé donne pouvoir à

M. (Nom, Prénom) : \_\_\_\_\_

Licence n° : \_\_\_\_\_ représentant **de son** club \_\_\_\_\_

pour représenter mon club à l'Assemblée Générale de la Ligue de l'Ile de France d'Athlétisme le 8 avril 2023 et prendre part aux différents votes qui auront lieu ce jour.

Signature du (de la) Président(e) ou \_\_\_\_\_ Signature du (de la) représentant(e) du club :

du (de la) Secrétaire Général(e) :

(\*) Rayer la mention inutile

**NB : le détenteur de la fiche C pour un autre club que le sien doit donc aussi être détenteur pour son club de la fiche**